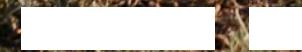


Prenez le virage vers un  
**avenir professionnel**  
qui vous ressemble.



**Bilan de compétences**  
Finançable par votre CPF





## Qu'est ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est un accompagnement d'orientation professionnelle permettant à la personne de faire une analyse de ses compétences, aptitudes et motivations [pour définir un projet professionnel ou une formation](#).

## Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Lorsque vous ressentez le besoin de faire un état des lieux sur votre situation professionnelle, au moment de prendre une décision importante à prendre pour votre carrière ou au contraire lorsque vous manquez de perspectives et de motivation dans vos fonctions actuelles

## Comment?

Conformément à la réglementation en vigueur, le processus d'accompagnement prévoit 3 étapes dans lesquelles le bénéficiaire va réaliser un travail d'introspection et de réflexion jusqu'à l'élaboration de son projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan s'articule toujours autour de trois phases :

### 1 Une phase diagnostic

Elle permet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche, de comprendre ses besoins et de lui expliquer le déroulement de la démarche.

### 2 Une phase d'investigation

En fonction des besoins identifiés au départ, cette phase est constituée de la réalisation d'un certain nombre de tests et questionnaires, permettant au bénéficiaire de mieux se connaître, de mieux évaluer ses compétences, etc.

### 3 Une phase de conclusion

Elle récapitule les éléments qui se sont dégagés pendant la phase d'investigation et donne les premières pistes sur les démarches à mettre en œuvre par la suite.

## Conditions de réalisation du bilan

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche.

Il s'engage à fournir toute information utile à une mise en œuvre efficace du bilan de compétences.

Le bilan de compétences donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse en vue de définir ou de confirmer un projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation.

Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du bilan de compétences.

Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions des articles « de R.6313-4 à R.6313-8 ».



## Durée

De 16h à 24h réparties sur 2 à 3mois

## Public

Tout Public

## Pré-requis

Etre en capacité de suivre des entretiens en distanciel en s'assurant d'avoir un espace d'échanges confidentiel

**Niveau d'entrée :** sans niveau spécifique

**Modalité d'admission :** Entretien préalable au démarrage du bilan

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'accompagnement est prévu pour être exclusivement en distanciel.

Pour plus d'information, les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter notre référente handicap, Nathalie LAZARO : [n.lazaro@aleoinnovation.fr](mailto:n.lazaro@aleoinnovation.fr)

## Modalités et délais d'accès

L'accompagnement est individuel et personnalisé

L'accompagnement est en distanciel (en visioconférence, choix de la plateforme à la discrédition du client).

Date des entretiens : à déterminer avec le bénéficiaire au fur et à mesure de l'avancement de la prestation

**Délais d'accès :** 15 jours

## Moyens pédagogiques et techniques

Entretiens individuels synchrones

Travail personnel en intersession

Outils ciblés en fonction du diagnostic de la phase préliminaire

Synthèse personnalisée et confidentielle

## Déontologie

**L'action du bilan de compétences impose l'application de principes généraux de l'éthique professionnelle :**

- Le respect de la personne humaine,
- L'indépendance de jugement et d'action,
- La transparence,
- L'honnêteté,
- La neutralité,
- Le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal)



## Financements possibles et tarifs

### Bilan complet

À partir de :

**1700 €\***

(employeur)

Employeurs publics ou privés, France Travail, FNE, OPCO, financement CPF (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales...)

À partir de :

**1200 €\***

(autofinancement)

Prise en charge individuelle (autofinancement sans mobiliser son CPF)

\*valables du 01 01 2026 au 31 12 2026  
Mise à jour le 31 12 2025

